

Image not found or type unknown



Demande rétroactif de 3 ans par l'agence

Par **Motek**, le **01/07/2014 à 13:30**

Bonjour,

Je loue un appartement depuis 4 ans (€975) et il y a 3 ans, il y avait un grand dégâts des eaux à partir de l'extérieur. C'était un problème connu par l'agence mais elle ne m'a jamais informé avant que j'ai louée l'appartement.

L'agence a baissée le loyer en €100 par mois pendant 4 mois mais le loyer n'a jamais été corrigée à son prix d'origine.

Est-ce que l'agence peut demander €100 pour les 3 dernières années rétroactivement?

Le problème de dégâts des eaux n'a jamais été réparé complètement à 100% et je suis resté partiellement car le prix a été baissée.

Merci bien

Par **Lag0**, le **01/07/2014 à 13:35**

Bonjour,

Il faudrait savoir de quelle façon le loyer a été baissé, si vous avez un document qui le dit et s'il est indiqué que c'est pour une période définie...

Par **Motek**, le **01/07/2014 à 13:45**

Merci beaucoup.

L'agence a indiqué que ce sera pour 4 mois. Puis au bout de 4 mois, le prix a été corrigé à son prix d'origine. 2 mois plus tard, le prix a été baissée à nouveau sans préavis et resté comme ça.

Les ajustements de loyer chaque année depuis la ont été faites avec le nouveau prix.

Merci bien

Par **Lag0**, le **01/07/2014** à **13:53**

Donc le bailleur pourra plaider l'erreur et effectivement revenir sur les 3 dernières années.

Par **Motek**, le **01/07/2014** à **13:59**

Même si je quitte l'appartement (j'ai déjà donné le préavis)?

Merci bien

Par **Lag0**, le **01/07/2014** à **14:01**

Le fait de quitter le logement n'y change rien, c'est un délai de prescription. Donc même après 2 ans que vous aurez quitté le logement, on pourra vous réclamer la dernière année...

Par **Motek**, le **01/07/2014** à **14:10**

ok, merci beaucoup.